



Les actions de formations agréées par VIVEA :

La session d’instruction VIVEA du **20 mai 2021** a agréé les formations suivantes pour ses contributeurs :

| Titre des formations | Organismes de formation | Numéros de téléphone |
|---|--|----------------------|
| Mieux fonctionner en collectif dans nos sociétés agricoles | Ass. Nat. des Sociétés et GAEC | 01 53 89 12 20 |
| Licence entraîneur public de trot | Association de Formation et d'action sociale des écuries de courses | 03 44 62 41 82 |
| Anticiper et gérer le risque contentieux | Centre de Formation Permanente des Professions du Chien et du Chat | 04 74 46 98 19 |
| PPP - environnement juridique et fiscalité | Chambre d'Agriculture de Région Ile de France | 01 39 23 42 39 |
| PPP - gestion de l'exploitation | | |
| Moissonner vite et bien | | |
| Gestion phosphore, potasse & apports de matière organique. | | |
| Manager ses salariés avec leadership | | |
| Gestion des adventices en AB – Bien choisir son matériel de travail du sol | | |
| Découverte de la filière apicole et de l’apiculture | FDSEAIF | 01 39 54 05 55 |
| Les nouvelles techniques d’amélioration variétale : constats, enjeux et pistes pour les producteurs | Fédération Associative pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural | 01 43 63 41 50 |
| Se former au rôle d’administrateur-trice d’une organisation pour y être acteur en équipe | | |
| Brevet Fédéral d'Encadrement d'Equitation Ethologique niveau 1 | Haras de la Cense | 01 30 88 49 00 |
| SENEQUE Module 6 - finance et gestion des risques - contrôle de gestion | La Coopération Agricole Solutions Plus | 01 44 17 57 00 |
| Créer sa Société | Les Champs des Possibles | 06 51 34 31 24 |
| Enseigner la formation du cheval en saut d’obstacles jusqu’au niveau Pro1 (1) | Michel Cizeron | 06 09 71 67 60 |
| Sauveteur Secourisme du travail recyclage (SST MAC) | MSA SERVICES Ile-de-France | 01 49 85 49 26 |
| Formation aux robots tondeuses niveau 1 | Robotique Jardin - Greenbox-Pro | 06 60 58 48 49 |

Ces formations sont ouvertes à tous. VIVEA prend en charge tout ou partie des frais de formation de ses contributeurs non salariés chefs d’entreprises agricoles, conjoints collaborateurs ou aides familiaux.

Vous partez en formation : ayez le réflexe remplacement

Vous pouvez vous faire remplacer pour suivre une formation, sans aucune charge administrative.

Le remplacement se déroule soit le jour même de la formation, soit un autre jour à votre convenance (dans un délai de 3 mois et selon la disponibilité des agents de remplacement).

Tarifs de remplacement : de 18 € à 75 € (en fonction de la durée de la formation et de votre âge)

N’hésitez pas à contacter votre service de remplacement.

Service de remplacement Seine-et-Marne – Séverine MORET : 01-64-79-30-56 ou remplacement77@gmail.com

Service de Remplacement en Agriculture d’Ile de France – Nelly VETTESE : 01-39-53-73-94 ou contact.sraif@orange.fr



Toutes les formations de France agréées par VIVEA sont disponibles sur www.vivea.fr, à l’onglet : choisir une formation